



Appel à Projets

Un local rénové au cœur du village pour une activité utile au territoire

Monteynard (Isère-38)

Localisation : Monteynard (Isère, 38)

Superficie : 111m² de local commercial



Au centre-bourg de **Monteynard**, à 30 minutes au sud de **Grenoble**, un local commercial rénové de **111 m²** attend son nouveau projet.

Ancien café emblématique du village, la **Maison Mollière** a été réhabilitée pour accueillir des activités ancrées dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Vous avez un projet utile au territoire ?

Vous souhaitez entreprendre en milieu rural dans un cadre naturel exceptionnel

Vous croyez à la force du collectif ?

Le local en bref

- **98 m² en rez-de-chaussée** (espace commercial)
- **13 m² à l'étage** (bureau / réserve)
- 4 places de stationnement
- Locaux rénovés
- Réseaux déjà adaptés pour une activité type boulangerie (modifications possibles)
- 3 (ou 4) logements (gérés par bailleur social)

#Bail commercial 3-6-9

Loyer : **900 HT** (ajustement en fonction des derniers travaux qui seront engagés)

#Équipements spécifiques à votre activité à votre charge

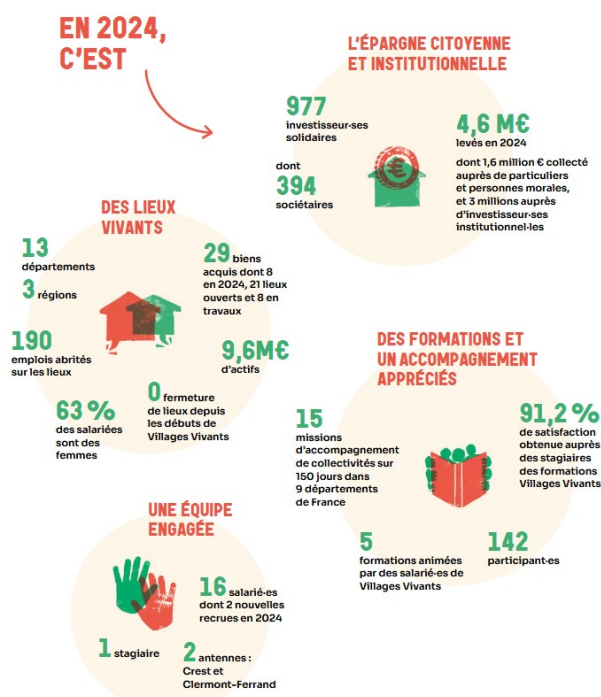


Source : plan initial établi par Laure Désiré Architecte.

Présentation Villages vivants – critères de recherche

Coopérative immobilière, rurale et solidaire, Villages Vivants rassemble des citoyens, entreprises et collectivités qui s'engagent avec leur épargne pour acheter, rénover et louer des locaux à des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux. Villages Vivants intervient aussi par la formation et l'accompagnement auprès des collectivités et des porteurs de projets.

● Chiffres clés :



Nous recherchons

- Un projet d'activité :
- Relevant de l'Économie Sociale et Solidaire
- Utile aux habitants
- Économiquement viable
- Idéalement porté par un collectif

Besoins prioritaires identifiés :

- Boulangerie
- Épicerie
- Multiservices
- Autres activités possibles : artisanat, santé, services de proximité, culture...

Le local pourra être partagé entre plusieurs structures si cela permet d'augmenter les services rendus aux habitants. Pour cela, la création d'une association sera souhaitée afin d'assurer la gestion locative et veiller aux bons usages entre les structures. Cette association devient alors le locataire unique de Villages Vivants. L'association sous-loue aux occupants par le biais d'une convention de mise à disposition.

Pourquoi s'installer ici ?

- Local rénové en centre-bourg
- Commune attractive (lac et tourisme)
- Municipalité engagée
- Fort besoin en services

- Accompagnement dédié

Ce que propose Villages Vivants

- Loyer progressif
- Appui au montage de projet
- Mise en réseau locale
- Accompagnement dédié
- Candidature

Contenu de la candidature

- Dossier libre (max 10 pages)
- Prévisionnel à 3 ans, présentation du projet et porteurs, adéquation avec les valeurs de Villages Vivants
- Calendrier : Réception des candidatures au fil de l'eau

- **Candidatures à envoyer à :** g.desorme@villagesvivants.com
- **Contact pour questions et documents complémentaires :**
g.desorme@villagesvivants.com / 07 49 78 47 01

Annexes

[Fiche détaillée du territoire](#)